

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} MARS, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2021

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE - Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Francis CAUDERLIER – Fanny FULLOY - Marie-Christine LARTIGAU – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Pauline PAUTHIER – Claudine PERTUISOT – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET

Secrétaire : Christine GRASS

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2021</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 14-03-21	Huis clos	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 15-03-21	Enfouissement du réseau électrique basse tension rue Edouard Costes	<i>Rapporteur A. PONTENS</i>
D/ 16-03-21	Budget Principal : approbation Compte de Gestion	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 17-03-21	Budget Principal : approbation Compte Administratif	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 18-03-21	Budget Principal : affectation du résultat	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 19-03-21	Budget Principal : création d'une opération d'investissement	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 20-03-21	Budget Eau et Assainissement : approbation Compte de Gestion	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 21-03-21	Budget Eau et Assainissement : approbation Compte Administratif	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 22-03-21	Budget Eau et Assainissement : : affectation du résultat	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 23-03-21	Budget SPANC : approbation Compte de Gestion	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 24-03-21	Budget SPANC : approbation Compte Administratif	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 25-03-21	Vente de la parcelle AY 34 rue de la Vissoule	<i>Rapporteur C. GRASS</i>
<i>Questions diverses</i>		

Désignation du secrétaire de séance

Mme Christine GRASS est désignée secrétaire.

D/ 14-03-21 Huis clos (rapporteur M. le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant qu'il convient de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19,

Il est proposé de tenir la réunion du conseil municipal de ce jour à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le huis clos pour la réunion du Conseil Municipal.

D/15-03-21 Enfouissement du réseau électrique basse tension rue Edouard Costes (rapporteur Alain PONTENS)

Par délibération en date du 4 janvier dernier il a été décidé de lancer l'étude d'enfouissement de réseaux (éclairage public et télécommunication) pour la rue Edouard Costes.

Le coût approximatif de l'opération est estimé à 70 000 € par ERDF subventionné à 65 % par le S.I.E.M. soit 45 500 € et 35 % par la Commune soit 24 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le coût d'objectif de 70 000 € et le plan de financement ci-dessus
- Donne un accord pour ces travaux
- Délègue la maîtrise d'ouvrage à ERDF
- Autorise Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M. la participation de la commune ;

La délibération sera transmise au SIEM qui adressera le dossier au concessionnaire pour la suite à donner.

D/ 16-03-21 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget Principal – Année 2020 (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D/ 17-03-2021 : Budget principal : approbation du compte Administratif (rapporteur M. le Maire)

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2020.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	1.541.251,37 €
Recettes de l'exercice	2.283.624,18 €

Excédent de l'exercice 742.372,81 €
 Excédent reporté.....507.050,29 €

Résultat de clôture (excédent) 1.249.423,10 €

◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice 573.729,46 €
 Recettes de l'exercice 901.427,77 €
 Excédent de l'exercice 327.758,31 €
 Excédent reporté exercice précédent 112.134,39 €

Résultat de clôture (excédent)..... 439.892,70 €

◇ **RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT**

Dépenses engagées 114.684,51 €
 Recettes restant à réaliser 89.500,00 €
 Solde des Restes à Réaliser (déficit) - 25.184,51 €

Résultat cumulé de l'exercice.....1.664.131,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget communal.

DI 18-03-21 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET GENERAL (rapporteur M. le Maire)

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent	742.372,81 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	507.050,29 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	1.249.423,10 €
(A2)		

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	327.758,31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	112.134,39 €
Résultat comptable cumulé	excédent	439.892,70 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		114.684,51 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		89.500,00 €
Solde des restes à réaliser		- 25.184,51 €

(B) Besoin (-) réel de financement
Excédent (+) réel de financement 414.708,19 €

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	1.249.423,10 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	1.249.423,10 €
SOUS-TOTAL	1.249.423,10 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1)

TOTAL (A1)

1.249.423,10 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

0 €

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 0 €	D001 : solde d'exécution N-1 : €	R001 : solde d'exécution N-1 : 439.892,70 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1.249.423,10 €

D/ 19-03-21 : Création d'une opération d'investissement – budget général (rapporteur M. le Maire)

Afin d'avoir une lecture plus claire des dépenses relatives aux illuminations de Noël, il est proposé de créer sur le budget général une opération d'investissement n°118 « ILLUMINATIONS DE NOEL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de créer une opération d'investissement sur le budget général.

D/ 20-03-21 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget eau et assainissement 2020 (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D/ 21-03-2021 : Budget Eau et Assainissement : approbation du compte Administratif (rapporteur M. le Maire)

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2020.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice280.599,37 €
Recettes de l'exercice481.137,23 €

Excédent de l'exercice 200.537,86 €
 Déficit reporté : - 61.219,38 €

Résultat de clôture (excédent)	139.318,48 €
--------------------------------------	--------------

◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice 183.760,05 €
 Recettes de l'exercice 223.595,92 €
 Excédent de l'exercice 39.835,87 €
 Excédent reporté exercice précédent 149.241,77 €

Résultat de clôture (excédent).....	189.077,64 €
-------------------------------------	--------------

◇ **RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT**

Dépenses engagées..... 40.305,21 €
 Recettes restant à réaliser..... 14.552,27 €
 Solde des Restes à Réaliser (déficit)..... - 25.752,94 €

Résultat cumulé de l'exercice	302.643,18 €
-------------------------------------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement.

DI 22-03-21 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET DE L'EAU (rapporteur M. le Maire)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent	200.537,86
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	déficit	
	excédent	
	déficit	61.219,38 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	139.318,48 €
(A2)	déficit	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	39.835,87
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	
	excédent	149.241,77 €
Résultat comptable cumulé	déficit	
..... R001	excédent	189.077,64 €
D001	déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....		40.305,21 €
Recettes d'investissement restant à réaliser.....		14.552,27 €
Solde des restes à réaliser		-25.752,94 €
(B) Besoin (-) réel de financement		

Excédent (+) réel de financement 163.324,70 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	139.318,48 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068.....)	0 €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068.....)	0 €
SOUS-TOTAL.....	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1)	139.318,48 €
TOTAL (A1)	139.318,48 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 139.318,48 €	D001 : solde d'exécution N -1	R001 : solde d'exécution N-1 : 189.077,64 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0 €

D/ 23-01-21 : Budget SPANC : Approbation du COMPTE DE GESTION (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D/ 24-03-2021 : BUDGET SPANC : Approbation du Compte Administratif
(rapporteur M. le Maire)

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2020.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	838,34 €
Recettes de l'exercice	809,00 €
Déficit de l'exercice	- 29,34 €
Excédent reporté exercice précédent.....	9.268,85 €
Résultat de clôture (excédent)	9.239,51 €

Résultat cumulé de l'exercice 9.239,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du SPANC.

D/ 25-03-21 : Vente de la parcelle AY 34 rue de la Vissoule (rapporteur C. GRASS)

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue de la Vissoule cadastre AY n° 34 d'une superficie de 578 m².


Il s'agit d'un terrain enclavé, que la commune entretient et dont l'accès n'est possible que par un chemin étroit. Les services du SDIS ont confirmé que cela ne posait pas de problème quant à la défense incendie. Situé en zone UB du PLU, ce terrain est donc constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente de ce terrain au prix de 110 €/m² net vendeur,
- Autorise M. le Maire à signer un mandat de vente avec l'agence AJP Soulac Immobilier et à signer toutes les pièces relatives à cette vente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,


Jacques BÉDÉLÉUN

